

Délibération n°

D\_2023\_05\_24\_47

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Absents : 5
- Pouvoirs : 3
- Suffrages exprimés :
  - \* pour : 17
  - \* contre : 0
  - \* abstention : 0

Date de la convocation :  
17 mai 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
MAIRIE DE SALES**

**Séance du 24 mai 2023**

L'an **deux mil vingt-trois** et le **24 mai** à **20 heures**, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

**Titulaires présents** : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Genevieve BOUCHET, Sylvain BISTON, Viviane RABATEL, Hugues ALLARD, Samuel COTTEREAU, Marlène JACQUET, Mélanie CONSCIENCE, Remy BERTHOD-ONFROY, Conseillers Municipaux

**Absents ayant donné procuration** : Mme Valérie ROLLIER à Mme Catherine RABASSO, M. Guillaume MAGNIN à M. Yohann TRANCHANT, Mme Estelle MARCHAIS à M. Remy BERTHOD-ONFROY

**Absents excusés** : Mme Fabienne BROISSAND – M. Serge RAVOIRE

**Secrétaire de séance** : Mme Genevieve BOUCHET

**OBJET – MARCHÉ DE TRAVAUX AMENAGEMENT VOIRIE ET ESPACES PUBLICS  
PROVONGES – AVENANT N°3**

*Rapporteur : M. Jean-Luc FALGUERE, adjoint en charge de l'aménagement, voirie et sécurité*

**VU** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

**VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**VU** la délibération n°2022\_05\_18\_31 du 18 mai 2022 relative à l'attribution de marché de travaux pour l'aménagement voirie et espaces publics du secteur Provonges,

**VU** la délibération n°2022\_11\_16\_61 du 16 novembre 2022 relative à l'avenant n°1 prolongeant le délai d'exécution jusqu'au 4 janvier 2023,

**VU** la délibération n°2023\_01\_25\_04 du 25 janvier 2023 relative à l'avenant n°2 prolongeant le délai d'exécution jusqu'au 4 mai 2023,

**CONSIDERANT** que ce marché public engendre une nouvelle prolongation du délai d'exécution suite à l'enfouissement des réseaux secs dépendant d'un autre marché.

Ainsi le nouveau terme des travaux est fixé au 4 juillet 2023.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOpte** l'avenant n°3 de prolongation de délais jusqu'au 30 juin 2023 avec l'entreprise COLAS France, titulaire, et SATP cotraitant du lot,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant n°3.

Ainsi fait à Sâles, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sales, le 26/05/2023

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT

La Secrétaire de séance

Mme Geneviève BOUCHET

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 01/06/2023

Et de la publication le : 01/06/2023